

BTP : une clause de la Région pour imposer le français sur les chantiers

Le Conseil régional des Hauts-de-France a adopté une motion, nommé Molière, qui impose la maîtrise du français ou l'assistance d'un interprète sur les chantiers. Cette clause sera désormais incluse dans les appels d'offre pour les marchés publics, l'objectif étant d'éviter le recours abusif aux travailleurs détachés, et de combattre le travail illégal. D'après la Commission de lutte contre le travail illégal, les travailleurs détachés, jusqu'à 30% moins chers que les employés français, souvent non déclarés, étaient 230 000 en 2014. Alors que le secteur du bâtiment a perdu 9 000 travailleurs dans la région entre 2008 et 2013, certains dirigeants craignent les conséquences des coûts de formation que cette mesure pourrait représenter. www.nordpasdecalaikipicardie.fr